FORMATION

# Pour conduire une évaluation d'action du secteur santé ou social : apprentissage des outils et mise en situation

31 janvier, 14 février et 5 mars 2019 - CLERMONT-FERRAND

## OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Se familiariser avec les principes et concepts de l'évaluation.
- Connaitre les différentes étapes d'une évaluation.
- Acquérir les méthodes et outils de l'évaluation.

## PUBLICS et PRÉREQUIS

Personnes en situation d'avoir à évaluer une action, impliquées dans des actions du secteur santé ou social dans la région.

Il n'y a pas de pré-requis spécifiques pour accéder à cette formation.

## MODALITÉS

Formation en présentiel de 3 jours (21 heures). Groupe de 10 à 15 participants.

L'approche pédagogique repose sur des temps d'exposés, des exercices pratiques de cas et des travaux de groupes sur des actions liés à l'activité professionnelle des participants.

## FORMATEURS

Elvire GAIME, formatrice en promotion de la santé à l'IREPS ARA.

Marie-Reine FRADET, chargée d'études à l'ORS ARA.

## LIEU ET HORAIRES

Salle du CHANGIL (salle municipale n°1)
22 rue Gabriel Péri, 63000 Clermont-Ferrand
31 janvier, 14 février et 5 mars 2019
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## PROGRAMME

### Jour 1

- Les préalables à l'évaluation.
- La logique d'une action (méthodologie de projet).

### Jour 2

- Les questions d'évaluation.
- La définition des critères.
- La définition des indicateurs.

### Jour 3

- Les outils de recueil de données : l'enquête quantitative et le questionnaire.
- L'analyse des données.
- Le rapport d'évaluation et sa diffusion.

**Tarif : sans frais pédagogiques**

*Grâce au soutien financier de l'ARS ARA*

**Validation de la formation**

*Emargement et suivi de présence par demi journée.*
*Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.*

EMERGENCE
Dispositif d'Appui en Prévention & Promotion de la Santé
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
9 quai Jean Moulin 69001 Lyon
Tél. 04 72 00 55 70 - www.ireps-ara.org
*N° de SIRET : 323 390 161 00046*
*N° de déclaration d'activité de formation : 82 69 06 790 69*

**Renseignements pédagogiques**
**Elvire GAIME - IREPS ARA**
**elvire.gaime@ireps-ara.org**

DATADOCKÉ

*Soutien*

FORMATION

# INSCRIPTION

**Je souhaite m'inscrire à la formation**

## POUR CONDUIRE UNE EVALUATION D'ACTION DU SECTEUR SANTÉ OU SOCIAL

**31 janvier, 14 février et 5 mars 2019 - Clermont-Ferrand**

***Merci d'écrire lisiblement pour recevoir votre confirmation d'inscription par mail.***

### STAGIAIRE

NOM : ..... Prénom : .....

Profession / fonction : .....

Adresse *(si inscription à titre individuel)* : .....

Tél. : .....

Email : .....

### ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Nom et prénom du référent formation : .....

Tél. : .....

Email : .....

**Formation sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.**
**Les autres frais (hébergement, restauration, déplacement...) sont à la charge du participant ou de son employeur.**

Vous vous inscrivez en tant que :

- ☐ Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur ou OPCA ou PACIF
- ☐ Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public
- ☐ Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA
- ☐ Particulier à vos propres frais
- ☐ Bénévole
- ☐ Autres. Précisez : .....

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
**avant le 7 janvier 2019** à
IREPS ARA délégation Auvergne
67 boulevard Lavoisier
63000 Clermont-Ferrand
contact63@ireps-ara.org

*Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).*
*Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.*

*Une convention de formation vous sera envoyée au moins 3 semaines avant le début de la formation. Merci de nous la retourner signée.*



*L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de cette formation et pour une durée de 36 mois maximum. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter l'IREPS ARA. Plus d'information sur vos droits, consultez le site de l'IREPS à la rubrique Mentions légales.*

*Soutien*